



L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 9, numéro 1

16 février 2024

Séance du conseil municipal pour mars

La prochaine séance régulière du conseil municipal aura lieu le lundi 4 mars à 19 h.

Bingo de la Fadoq

Où? Centre communautaire

Quand? Le dimanche 3 mars, ouverture des portes à 12 h 30, bingo à 13 h.

Bienvenue à tous!

La saison de motoneige bat son plein!

Enfin les personnes passionnées de motoneige peuvent profiter de la saison hivernale! Nous vous demandons de faire attention au bruit afin de préserver la quiétude de notre milieu et aussi de ne pas passer sur les propriétés sans y être invitées.

Nous vous remercions de rester dans les sentiers prévus à votre sport et surtout, soyez prudents et prudentes en tout temps.

Avis public

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement #24-17 modifiant le plan d'urbanisme # 18-15 de la municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 12 février 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement numéro 24-17 modifiant le plan d'urbanisme numéro 18-15 de la Municipalité de Lac-Bouchette, visant à :

1. Ajouter un chapitre 12 afin d'inclure au plan d'urbanisme des dispositions concernant les îlots de chaleur urbains.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 4 mars 2024 à 19 h 15 pour le projet de règlement numéro 23-17, à la salle du conseil municipal au 297, rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, Mme la mairesse ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 13^e jour de février deux mille vingt-quatre.

directeur général et
greffier-trésorier

Inventaire du patrimoine bâti

La Municipalité de Lac-Bouchette sollicite votre aide pour identifier des bâtiments construits avant 1940 et ayant une valeur patrimoniale significative pour la communauté. Ces bâtiments pourraient être inclus à un inventaire des bâtiments patrimoniaux qui est en cours d'élaboration par la MRC du Domaine-du-Roy sur le territoire de la municipalité. Les bâtiments visés par cet inventaire peuvent être d'usage résidentiel, agricole, commercial, industriel, institutionnel ou récréatif.

Nous vous invitons à communiquer vos suggestions de bâtiment à M. Carl Laliberté, inspecteur en bâtiment soit par téléphone au numéro 418 348-6306 poste 5107 ou par courriel au claliberte@lac-bouchette.com

Avis public

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 24-16 modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 12 février 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement numéro 24-16 modifiant le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à ajouter et modifier diverses dispositions visant à :

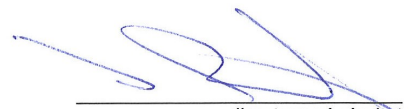
- Modifier et ajouter des définitions à la terminologie;
- Préciser les types de matériaux de revêtement extérieur prohibés;
- Modifier le cadre d'utilisation des roulottes en zone de villégiature et agroforestière;
- Ajouter un critère aux normes prévues pour l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis;
- Modifier la grille des spécifications de la zone 11R afin d'y ajouter l'usage 5.c (résidence de tourisme seulement);
- Modifier la grille des spécifications de la zone 10V afin de séparer les normes pour les terrains privés et publics.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi le 4 mars 2024 à 19 h 10 pour le projet de règlement numéro 24-16, à la salle du conseil municipal au 297, rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, Mme la mairesse ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 13^e jour de février deux mille vingt-quatre.



directeur général et
greffier-trésorier